

SÉNAT DE BELGIQUE.

SÉANCE DU 24 MARS 1885.

Rapport de la Commission des Affaires étrangères, chargée d'examiner le Projet de Loi contenant le Budget du Ministère des Affaires étrangères pour l'exercice 1885.

*(Voir les nos 3, V, et 60, session de 1884-1885, de la Chambre
des Représentants, et 35, même session, du Sénat.)*

Présents : MM. le Baron T' KINT DE ROODENBEKE, Président; BISCHOFFSHEIM, CRABBE, DE HAUSSY, le Comte Thierry DE LIMBURG STIRUM, le Comte DE HEMRICOURT DE GRUNNE, VAN OCKERHOUT, le Baron DE LABBEVILLE et le Baron Amédée PYCKE, rapporteur.

MESSIEURS,

Le Projet du Budget du Ministère des Affaires étrangères pour l'exercice 1885, s'élève à la somme de 2,362,985 francs.

Le même Budget pour l'exercice 1884 montait à 2,363,460 francs. Il en résulte une différence en moins de 225 francs pour 1885.

Cette différence est le résultat des augmentations et des diminutions nouvelles proposées sur divers articles.

Le chapitre III du Budget a donné lieu à l'observation suivante :

Votre Commission estime qu'il y a lieu pour le Gouvernement de se préoccuper activement de la réorganisation du corps consulaire belge. Tout en reconnaissant les efforts qui ont déjà été tentés dans ce but par les administrations précédentes, un membre a exprimé l'opinion que, dans les circonstances présentes, il était urgent d'établir le corps consulaire sur des bases telles, qu'il constituât une carrière bien distincte, comportant des conditions spéciales d'admission, de hiérarchie et de promotion. Une déclaration dans ce sens a d'ailleurs été faite au Sénat dans la séance du 29 mai 1878; elle laissait pressentir l'adhésion du Gouvernement à cette idée de réforme. On a donc préconisé de nouveau l'institution d'une Commission administrative, ayant pour objet de condenser dans un règlement général tout ce qui a trait au service consulaire belge. En raison de l'urgence de l'expansion de nos produits, le vœu a été exprimé que cette réforme pût être prochaine, dût-elle grever le Budget de quelques charges nouvelles en 1886.

Votre Commission, à l'unanimité, vous propose l'adoption du Projet du Budget des Affaires étrangères pour 1885 tel qu'il se trouve formulé par le Cabinet.

Le Rapporteur,
Baron AMÉDÉE PYCKE.

Le Président,
Baron T' KINT DE ROODENBEKE.